

Image not found or type unknown



Partage apres une vente de biens immobiliers

Par **tombulubiancu**, le **25/07/2008 à 17:41**

suite à un deces, la decision de vendre nos biens a été prise (terrains ,maison)rnquelle sera la part du conjoint survivant et celle des deux enfants, sachant qu'un enfant est mineur?

Par **Visiteur**, le **26/07/2008 à 15:20**

Bonjour,rnSi communauté, le conjoint a déjà la moitié.rnPour la succession elle même, impossible de vous répondre sans connaître l'origine des biens, le régime matrimonial et l'option qu'a retenu le survivant sur la succession.rnrnDans l'attente de votre réponse.